

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 20 juin 2024

### Élections Législatives 2024

#### Vote par procuration

Les 30 juin et 7 juillet 2024 seront organisées les élections législatives. Elles permettront d'élire au suffrage universel les députés qui siégeront à l'Assemblée nationale.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez faire une procuration à une personne de confiance jusqu'au jour du vote. Vous pouvez par ailleurs donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre, votre mandataire devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Les procurations peuvent se faire jusqu'au jour du vote, toutefois il est fortement conseillé de ne pas attendre la dernière minute et d'anticiper les délais d'acheminement et de traitement en mairie.

Vous pouvez d'ores et déjà faire la démarche :

- En ligne, sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). Il vous faudra ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant en commissariat de police ou brigade de gendarmerie, muni de votre référence « Maprocuration » et d'un titre d'identité ;
- Via un formulaire Cerfa papier disponible dans tous les commissariats de police et brigades de gendarmerie. Le document est aussi disponible en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), mais si vous n'avez pas la possibilité de le télécharger et l'imprimer, il est possible d'en faire la demande au guichet de l'autorité habilitée à établir la procuration.

Pour compléter votre procuration, vous devrez renseigner le numéro d'électeur de votre mandataire ainsi que votre propre numéro national d'électeur. Cette information figure sur votre carte électorale ou sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**